

Bachelier en construction option : bâtiment

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

3B HISTOIRE ET REGLEMENTATION DE LA CONSTRUCTION			
Code	TECB3B42COB	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Mélanie BASTIN (melanie.bastin@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les étudiants vont se familiariser avec l'architecture, son histoire et l'évolution des techniques utilisées dans la construction.

Ils découvriront ce qu'est le Code du Développement Territorial [CoDT] et dans quel cas l'utiliser.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Choisir et informer**
 - 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
 - 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**
 - 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Acquis d'apprentissage visés

Voir les fiches des activités d'apprentissage.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TECB3B42COBA	Histoire de l'architecture	24 h / 2 C
TECB3B42COBB	Urbanisme	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

TECB3B42COBA	Histoire de l'architecture	20
TECB3B42COBB	Urbanisme	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La cote de l'Unité d'enseignement est calculée sur la moyenne géométrique pondérée des cotes des activités d'apprentissage.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

5. Cohérence pédagogique

L'histoire de l'architecture et l'urbanisme sont liés au niveau de la connaissance du patrimoine (style architectural et vocabulaire).

Le cours d'histoire permet de reconnaître les différents styles d'architecture ainsi que le vocabulaire adéquat.

Matière indispensable au cours d'urbanisme afin de permettre la compréhension des prescriptions urbanistiques, mais aussi l'application des bonnes règles urbanistiques liées au projet.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en construction option : bâtiment

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Histoire de l'architecture			
Code	8_TECB3B42COBA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Mélanie BASTIN (melanie.bastin@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Etude de l'architecture et de son histoire, en décodant les édifices et en déterminant la nature et le style. L'étudiant va ainsi apprendre à regarder l'architecture.

Depuis l'Antiquité à nos jours, les matériaux de construction les plus traditionnels et les diverses manières de les mettre en œuvre seront découverts.

Afin de faciliter la lisibilité et la compréhension, le cours d'histoire s'articulera autour d'une ligne du temps, servant de repère dans les grandes époques de l'évolution.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de ce cours, l'étudiant sera capable de:

- COMPRENDRE l'architecture et en Décoder le SENS
- Justifier l'appartenance d'un bâtiment à une époque architecturale
- Analyser un bâtiment
- Utiliser et définir les termes architecturaux liés à l'histoire de l'architecture

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Ligne du temps reprenant les grandes périodes de l'histoire et l'architecture des bâtiments si attachant.

Notes de cours jusqu'à l'Antiquité accompagnés: des travaux réalisés et présentés en classe par l'étudiant.

Démarches d'apprentissage

Notes de cours, notes personnelles, power point, travaux.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Consultation des copies
- Disponibilité de l'enseignant

Sources et références

Liste de bouquin sur "l'histoire de l'architecture", ceux-ci sont présentés en classe en début d'année et mis à

disposition pour la réalisation des travaux.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours, slides et travaux

4. Modalités d'évaluation

Principe

Présentation orale d'un travail écrit illustrant un bâtiment phare de l'histoire de l'architecture.

Examen écrit reprenant le contenu du cours vaudra pour 60%, le travail présenté vaudra pour 40% (10% pour la remise hebdomadaire, 10% pour le dossier écrit et 20% pour la présentation orale)

Toutes absences non justifiées et/ou jugées abusives par l'enseignement, durant l'année, pourront entraîner une cote nulle (0/20) pour le travail (que ce soit sur l'ensemble du travail ou sur une des parties)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	40				
Période d'évaluation	Exe	60			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Si l'étudiant est en échec et doit repasser l'examen, celui-ci comptera pour la totalité des points, soit 100%. Le travail présenté oralement ne sera pas repris dans la cote.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en construction option : bâtiment

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Urbanisme			
Code	8_TECB3B42COBB	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Mélanie BASTIN (melanie.bastin@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'étudiant doit acquérir des réflexes liés à l'utilisation du CoDT.

Il est donc indispensable de répondre à la question: qu'est ce que le CoDT?

Sur base de cette utilisation, il sera alors plus facile à l'étudiant de visualiser les différents types de permis, d'en connaître les procédures et ainsi pouvoir l'exploiter sous forme d'exercice.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de ce cours, l'étudiant sera capable de:

- utiliser le CoDT
- justifier les contraintes urbanistiques d'un projet
- gérer une demande de permis d'urbanisme
- analyser un projet et déterminer si il rentre dans les prescriptions

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Présentation du CoDT et de ce qu'il contient
- Qu'est ce qu'un permis? Existe-t-il plusieurs types de permis?
- Exercice de mise en situation avec des contraintes (prescriptions urbanistiques)

Démarches d'apprentissage

Au vu du contexte;

Le cours sera donné à distance et/ou en présentiel. L'enseignant en informera les étudiants en temps et heure.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Consultation des copies
- Disponibilité de l'enseignant

Sources et références

CoDT

http://spw.wallonie.be/dgo4/site_portfolio/

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

CoDT (impression obligatoire), Notes personnelles

4. Modalités d'évaluation

Principe

Un examen écrit :

une première partie basée sur le théorie (20%) et une seconde sur des exercices (80%). Lors de la partie exercice, l'étudiant pourra utiliser son CoDT.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).